

No. 21.

ETAT des Recettes et Déboursés du Fonds des Réserves du Clergé, Haut-Canada, pour faire face aux subventions non-commuées et pensions à des veuves, en conformité de l'acte 18 Vic., chap. 2, pour l'année expirée le 30 juin 1869.

A QUI PAYE.	PAIEMENTS.	Montant.	\$ cts.	RE C E T T E S .		Montant total.	\$ cts.
				Montant.	\$ cts.		
Receveur-Général	Pour payer à un membre du clergé et à des veutes de ministres pensionnes, Haut-Canada, qui ont droit à des pensions, les sommes suivantes, savoir:—			Balance selon les Comptes Publics, 1868—(Voir Etat No. 27)	48,336 02		
Mme. Anderson, Fort Erie.....	243 32			Moins—Montant transféré à l'avoir du fonds des sauvages	5,532 36		
“ Archbold, Cornwall.....	121 66						42,753 66
“ Armour, Cayav.....	243 32						
“ Atkinson, St. Catharines..	243 32						
“ Blake, Thornhill.....	243 32						
“ Blahey, Prescott,	121 66						
“ Crean, Niagara.....	243 32						
“ Evans, Simcoe.....	243 32						
“ Flood, Delaware	243 32						
“ Grout, Grimsby.....	243 32						
“ Mountain, Cornwall,.....	121 66						
“ Ralph, March.....	121 66						
“ Sampson, Grimsby	243 32						
“ Short, Port Hope.....	243 32						
“ Stonghion, Bath.....	121 66						
Rév. W. Macaulay, Picton.....	413 66						
Balance à rapporter				3,455 16			
				41,432 35			
Total.....							\$44,887 51
							Balance rapportée.....
						

W.M. DICKINSON,
Sous-Inspecteur-Général.

ii: DEPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,
Ottawa, 16 décembre 1869.